

CAPA des certifié-es :

Accès à la Hors-Classe

Mercredi 5 juin 2019

Déclaration du SNES - SNESUP-FSU

Orléans-Tours

Nous siégeons aujourd'hui à la CAPA Hors-Classe des certifié-es dans un contexte d'attaques inédites contre le paritarisme et le statut de la Fonction publique.

Le projet de loi modifiant le Statut général de la Fonction publique porte un projet de casse du Statut général et des services publics. Ce projet, d'une brutalité sociale inouïe, remet en cause les droits de cinq millions de salariés, fonctionnaires d'État, territoriaux ou de la Fonction publique hospitalière. Ces droits, acquis à la Libération et garantis par les grands équilibres du Statut général de 1946, réaffirmés et actualisés par les lois de 1983 et 1984 en ce qui nous concerne, puis confirmés en 2010 sous la présidence de Nicolas Sarkozy seraient, si le projet était maintenu, quasiment abolis et avec eux la conception du fonctionnaire-citoyen, acteur du service public.

Concernant notre Ministère, les annonces de recrutement prioritaire par contrat plutôt que par concours et emploi statutaire, y compris sur des postes de chefs de service, constituent une menace ainsi qu'à terme, une remise en cause d'un processus de recrutement et de carrière mis en place en 1945. Ceci reflète une idéologie qui ne veut pas dire son nom, une vision ultralibérale et purement contractuelle des rapports sociaux excluant la logique de service public laïc, et donc neutre, à laquelle les Français sont pourtant attachés.

Tous les éléments qui apportent des garanties aux personnels, et donc aux usagers du service public, contre l'arbitraire et l'opacité en matière administrative sont attaqués : commissions paritaires vidées de leur substance, application aux fonctionnaires civils de modalités de gestion relatives aux personnels sous statut militaire, fusion d'instances en matière de santé, d'hygiène et de sécurité au travail, recours accru au contrat contre le statut...

Fondées à la Libération (Statut général de 1946), les CAP sont des instances de consultation préalable permettant de lutter contre l'opacité, l'arbitraire des décisions et leurs corollaires, les passe-droits et le favoritisme. Les représentants des personnels qui y siègent sont élus au suffrage universel direct de la profession : leur rôle de vérification de l'équité, la garantie de transparence qui en découle dans les opérations de gestion, principalement de mutation, de promotion et d'avancement, sont connus et reconnus.

Pourtant, dès le 1^{er} janvier 2020, les CAP ne seraient plus consultées ni sur les mutations, ni sur les promotions, ni sur les avancements. En clair, cela signifie que l'administration opérerait seule en ces matières, sans aucun contrôle collectif, laissant chaque fonctionnaire isolé face à sa hiérarchie et sans aucune garantie du respect de règles équitables et transparentes. Ne resterait alors qu'un recours administratif préalable obligatoire, procédure appliquée depuis 20 ans aux personnels militaires et qualifié d' « outil efficace de discrimination et de régression du droit » par les associations professionnelles de défense. Ainsi, sera rendue impossible la légitimation de toute décision.

Sur l'ensemble de ces points, qui constituent un recul historique plaçant les droits des fonctionnaires en deçà de ce qu'ils sont depuis la Libération et le Statut de 1946, les syndicats nationaux de la FSU appellent l'ensemble des fonctionnaires de notre administration, d'État et au-delà, à se mobiliser et à se préparer activement à toutes les formes d'actions nécessaires afin de faire reculer le projet actuel, qui doit être abandonné.

Nous appelons Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, dont le devoir est aussi de protéger les personnels de son département ministériel, administration d'État, à intervenir au sein du gouvernement pour que soient garantis et préservés les droits des personnels acquis à la Libération.

Depuis des semaines, de nombreuses mobilisations ont lieu un peu partout dans le pays pour dénoncer les réformes en cours et la loi mal-nommée « Ecole de la confiance ». La FSU continue de refuser ce projet de loi et les réformes en cours comme celles du baccalauréat, des lycées et de Parcoursup dont le bug survenu est proprement scandaleux. La FSU demande l'annulation de la hausse des frais d'inscription à l'université d'étudiants étrangers hors UE qui est une atteinte au principe d'égalité ainsi que qu'à une tradition de rayonnement culturel de la France... De plus, la FSU réaffirme la liberté de manifester et dénonce l'arbitraire et les pressions exercées sur les personnels qui manifestent légitimement leur opposition à la casse de leurs métiers, ces pressions allant jusqu'à mettre en garde à vue des enseignants, que ce soit à Nice ou à Toulouse. Elle apporte et continuera d'apporter son soutien à tous ces personnels. A de nombreuses reprises, le SNES-FSU avec la FSU a demandé au ministre de rouvrir des négociations sur ces points, y compris sur les salaires, mais sa porte reste fermée. Face à ce manque d'écoute, marquant un réel mépris pour les personnels de l'Éducation Nationale, avec une large intersyndicale soutenue par des associations, le SNES-FSU appelle les enseignants du second degré à la grève le 17 juin, jour de surveillance de la première épreuve du bac 2019. Cette modalité d'action, exceptionnelle pour des professeurs attachés à la réussite de leurs élèves et à l'existence de diplômes nationaux, montre bien la gravité de la situation dans laquelle se trouve l'Education. Le ministre est ainsi face à ses responsabilités.

Concernant l'ordre du jour de cette commission, la campagne d'avancement à la hors-classe est un moment important dans l'année. Les collègues, engagés au quotidien, qui voient leurs conditions de travail se dégrader et un pouvoir d'achat s'éroder par le gel du point d'indice, le report des augmentations indiciaires, le jour de carence, l'augmentation des cotisations... aspirent à une promotion.

La mise en place du PPCR garantit pour chacun l'accès à la hors-classe avant la fin de la carrière. La revendication historique portée par la FSU de la hors-classe pour toutes et pour tous a abouti et nous mènerons le combat syndical pour qu'il en soit de même pour le grade de la classe exceptionnelle.

Plus spécifiquement, le passage à la hors-classe, objet de la CAPA de ce jour, ne doit pas être vu comme une option, une faculté ou une faveur, mais bien comme la poursuite du déroulement normal d'une carrière notamment dans la perspective d'une revalorisation du statut des personnels enseignants. Parmi ces

personnels, la discrimination positive envers les femmes est justifiée dans la mesure où le congé parental, les disponibilités utilisées prioritairement par elles encore aujourd'hui, provoquent un ralentissement de leur carrière et pénalisent à terme leur retraite.

En cette phase transitoire, la coexistence dans le tableau d'avancement de collègues ayant eu ou non le rendez-vous de carrière génère des inégalités de traitement.

Si, lors des rendez-vous de carrière, la pérennisation des avis est explicite, il n'en allait pas de même pour ceux qui ont reçu leurs avis durant la campagne hors-classe 2018. Nous déplorons le fait qu'aucune procédure de recours ne soit mise en place pour ces collègues et nous exigeons le droit à une contestation possible.

Nous déplorons également que l'avis de certains collègues n'ait pas été publié dans des délais raisonnables et que ces collègues n'aient pu les consulter que quelques jours avant la CAPA.

Finalement, le SNES et le SNESUP-FSU, continuent à revendiquer un avancement à un rythme unique, le plus favorable pour tous, déconnecté de l'évaluation, ainsi que le dégel du point d'indice et une revalorisation financière urgente des agents de la Fonction publique.

Nous remercions les services, nous connaissons leur charge de travail et partageons avec eux ce statut de fonctionnaire auquel nous sommes tant attachés.